

31

Commission permanente

Séance du 8 juillet 2024



Rapporteur : M. LENFANT

49563

11 - Mobilités

Approbation du plan de prévention du bruit dans l'environnement - 4e échéance - Suite à donner aux observations

Le lundi 08 juillet 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. GUIDONI (pouvoir donné à M. PERRIN), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h14.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 24 juin 2019 relative à la mise à jour du 3^e plan de prévention du bruit dans l'environnement ;

Expose :

L'Assemblée départementale, lors de sa session du 24 juin 2019, a approuvé la mise à jour du 3^e plan de prévention du bruit dans l'environnement ainsi que les suites à donner aux observations émises lors de la consultation du public.

Aujourd'hui, le Département rédige sa 4^e mise à jour, avec prise en compte des nouveaux trafics et donc de nouvelles sections à intégrer. Sur les 280 kilomètres de routes départementales, le trafic est de 8 219 véhicules par jour, soit 3 millions de véhicules par an.

La consultation du public a eu lieu du 2 avril 2024 au 31 mai 2024. Sur les 116 observations recueillies sur le site *jeparticipe.ille-et-vilaine.fr*, 65 demandes concernent bien les routes départementales ; les autres remarques concernent d'autres thématiques telles que les routes nationales, les aéroports, les routes métropolitaines ou les rues de Saint-Malo, Fougères qui ont leurs propres plans.

Chaque observation a fait l'objet d'une réponse, dont le récapitulatif est joint en annexe 2.

Ce plan de prévention du bruit dans l'environnement tient compte des observations qui concernent le domaine départemental.

Décide :

- d'approuver la mise à jour du plan de prévention du bruit dans l'environnement du Département d'Ille-et-Vilaine, joint en annexe 1 ;

- d'approuver les suites à donner aux observations émises par le public sur la mise à jour du plan de prévention du bruit dans l'environnement, détaillées dans le tableau en annexe 2.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 9 juillet 2024

ID : CP20242473

Pour extrait conforme